

NOS SITES



Répartis sur les cinq départements : à Caen (siège), Rouen, Alençon, Evreux et Saint-Lô, **410 agents** œuvrent quotidiennement au plus près des territoires normands.

plus d'informations 
www.normandie.ars.sante.fr

Retrouvez-nous sur




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence Régionale de Santé
Normandie

ARS Normandie
Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence Régionale de Santé
Normandie

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES NORMANDS

NOS MISSIONS

- Piloter et mettre en œuvre la politique de santé dans la région ;
- améliorer la santé des Normands ;
- garantir l'efficacité du système de santé.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- L'organisation de l'offre de santé (en ville, pour les établissements de santé, les structures médico-sociales ou les intervenants à domicile) ;
- le soutien de l'autonomie et du handicap ;
- la prévention et la promotion de la santé ;
- la veille et la sécurité sanitaires ;
- la santé environnementale.

NOS MÉTIERS

La Direction générale

Le **Directeur général** et le **Directeur général adjoint** assurent le pilotage de la politique de santé régionale. Ils s'appuient sur le secrétariat de direction générale, qui assure la préparation et le suivi des décisions et des dossiers à enjeux et le Service communication.

La **Mission de l'inspection et du Contrôle (MIC)** a pour mission la programmation, la coordination et le suivi des actions d'inspection et de contrôle sur l'ensemble du champ d'intervention de l'ARS. Elle apporte également un appui technique et méthodologique aux agents des services de l'ARS qui participent aux actions d'inspection aux côtés des chargés d'inspection de la MIC.

La **Mission psychiatrie et santé mentale** pilote la politique régionale en matière de psychiatrie et santé mentale. Elle a notamment en charge de travailler à la déclinaison régionale de la feuille de route nationale et des assises de la santé mentale et psychiatrie et d'en accompagner les déclinaisons territoriales en appui aux délégations départementales dans le cadre de la démarche des 7 projets territoriaux de santé mentale (CPTSM).

Les Délégations départementales

Les **Délégations départementales** agissent en proximité à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Représentant l'ARS au niveau départemental, elles sont les interlocutrices des élus, des services de l'Etat, établissements et professionnels de santé et du médico-social et des acteurs de la prévention / promotion de la santé sur les sujets territoriaux. Elles contribuent à l'animation de la démocratie en santé au sein des territoires.

5 Directions métiers

La **Direction de la santé publique** répond à des enjeux de sécurité sanitaire et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ses missions et activités concernent la veille et la sécurité sanitaires, la prévention et la promotion de la santé, et la santé environnementale.



261,8M €

consacrés aux actions en faveur de la stratégie régionale de santé (Fonds d'Intervention Régional 2023)



23 609

contrôles sanitaires des eaux réalisés en 2023



503

porteurs d'actions de prévention accompagnés en 2023



199

structures de santé



378

EHPAD



2 254

médecins généralistes (chiffre au 31 décembre 2023)

La **Direction de l'autonomie** a pour objet de piloter la politique régionale d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle définit l'organisation de l'offre médico-sociale relevant de son champ de compétences (planification, autorisations, investissements) ainsi que la politique d'allocation des ressources aux établissements et services.

La **Direction de l'offre de soins** a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissements de santé - sur l'ensemble du territoire normand. Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional) dans une logique de parcours de soins global au bénéfice des patients normands.

La **Direction de la stratégie** a pour mission d'organiser le suivi transversal des axes stratégiques en santé de l'Agence notamment à travers des études prospectives, des analyses statistiques et d'en valoriser la mise en œuvre par le reporting d'activités. Elle pilote l'élaboration, le déploiement et l'évaluation du Projet régional de santé (PRS) y compris le budget associé (via le Fonds d'intervention régional). Elle pilote et anime au niveau régional l'expression de la démocratie en santé.

La **Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé** supervise les dispositifs en matière de formations, de conditions d'exercice et d'attractivité des professions médicales et non médicales. Elle pilote les politiques relatives au déploiement de la e-santé et de la télémédecine sur le territoire.

Les services supports

Le **Secrétariat général** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie permettant de garantir et d'optimiser les moyens alloués par l'État et l'Assurance Maladie au fonctionnement de l'ARS, sur l'ensemble de ses sites. Il pilote les ressources humaines, la performance économique et budgétaire, les systèmes d'information, les moyens généraux et affaires immobilières et le Service des affaires juridiques (SAJ).

L'**Agence comptable** a pour mission de tenir la comptabilité générale de l'ARS. Elle vérifie et contrôle les opérations de dépenses et de recettes. Elle veille à la qualité et à la sécurisation des opérations financières en s'appuyant et développant au sein de l'ARS une démarche de maîtrise des risques.